

**Nombre de délégués :**

En exercice	114
Présents	71
Procurations	4
Votants	75

DELIBERATION N°3-030225**Objet : Budget Général – tarifs 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du Comité syndical : le 24 janvier 2025

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC-AILLAC	Andrée CAMBIER	
JAYAC	Guy ESTRUC	Marie-Noëlle LE ROY
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Hélène DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	
CASTELNAUD LA CHAP.	Jean-Philippe FARFAL	
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	Jocelyne TIREL-LALAUDE
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Sylvain BRULEY	Yves GAROUTY
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Jacqueline JOUANEL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	David LESPINASSE	Serge SEPART
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOU LX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Françis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES		
VEZAC	Sylvie DELBARY	Christian ROBLES
VITRAC	Daniel CHAZARAIN	Eric GAUTHIER

Excusés :

M. Marc PONS (*Tamniès*).

Procurations :

M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) ;
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) ;
M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) ;
M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-La Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président propose au comité syndical de définir les tarifs applicables durant l'exercice 2025 pour l'activité du budget général du SICTOM du Périgord noir.

Vu l'avis du bureau syndical en date du 03 février 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-DECIDE d'appliquer les tarifs suivants dans le cadre du budget général du SICTOM du Périgord noir pour l'exercice budgétaire 2025 comme suit :

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET BIODECHETS	Unité	Tarif TTC
Prix du traitement	la tonne	430,00 €
Prix du transport	le km	25,80 €

COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS PROPRES ET SECS	Unité	Tarif TTC
Prix du traitement	la tonne	163,00 €
Prix du transport	le km	25,80 €

DECHETS DE BALAYAGE DE VOIRIE DU CTM DE SARLAT	Unité	Tarif TTC
Transport de la benne, prix par rotation	la rotation	165,00 €
Traitement des déchets de balayage de voirie	la tonne	188,80 €

PNEUMATIQUES	Unité	Tarif TTC
Transport pour enlèvement entre 10 et 99 unités	de 10 à 99 unités	28,00 €
Prise en charge et traitement pneus véhicules légers	l'unité	1,70 €
Prise en charge et traitement pneus poids lourds	l'unité	12,80 €
Prise en charge et traitement pneus agricoles	l'unité	30,72 €

VENTE DE MATERIEL DE PRE COLLECTE AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

	Unité	Tarif TTC
Bacs, sacs, ...etc, neufs		au prix d'achat TTC
Composteurs environ 320 litres	le premier	gratuit
	les suivants, l'unité	10,00 €
Composteurs environ 640 litres	l'unité	20,00 €
Bac d'occasion en l'état (avec roues, barre de préhension)	l'unité	20,00 €

DEPOTS EN DECHETERIES

Apports divers des professionnels: selon tarif départemental établi par le SMD3

Matières déposées	Unité	Tarif TTC
Déchets verts	le m3	10,86 €
Inertes	le m3	10,74 €
Bois	le m3	13,56 €
Tout venant	le m3	46,14 €
Sacs PSE	le m3	9,42 €
Déchets diffus spéciaux	le m3	1,08 €
Métaux et cartons		gratuit

DROIT D'ACCES DANS LES DECHETERIES

	Unité	Tarif TTC
Communes adhérentes: particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs		gratuit
Communes non adhérentes	/entrée	11,00 €
Sauf communes ayant contracté une convention avec le SICTOM du Périgord noir		gratuit

UTILISATION DU MATERIEL D'UN BUDGET DU SICTOM PAR UN AUTRE DE SES BUDGETS**(hors conducteur)**

Matériel utilisé	Unité	Tarif TTC
Camion seul (1 benne de 15 m3)	le km	2,24 €
Camion attelé d'une remorque (2 bennes de 15 m3)	le km	3,00 €

LOCATION DE SALLES

	Unité	tarif TTC
Salle de réunion	demi-journée	80,00 €
Salle de réunion	journée	150,00 €
Salle "La Périgourdine"	journée	50,00 €

PRÊT DES GOBELETS REUTILISABLES

	Unité	Tarif TTC
Prêt	par gobelet	gratuit
Gobelet manquant ou abîmé	par gobelet	1,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de l'Etat.

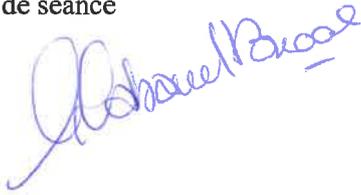
AR Prefecture

024-252402284-20250203-3_030225-DE
Reçu le 06/02/2025

-DIT que ces tarifs ne sont pas assujettis à la TVA,
-AUTORISE le président à signer les contrats et conventions de location de salles et de matériel à intervenir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 03 février 2025.

Marlies CABANEL
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT
Président

